

# ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES À L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS COMMUNAUX DE DÉFENSE EXTÉRIEURE CONTRE L'INCENDIE (SCDECI)

## QU'EST-CE QU'UN SCHÉMA COMMUNAL DE DECI ?

Un Schéma Communal de Défense Extérieure Contre l'Incendie (SCDECI) est un document qui vise à identifier les aménagements à réaliser pour renforcer la couverture en eau dans l'intérêt de la défense des personnes et des biens.

## L'ÉLABORATION DES SCHÉMAS EN 4 PHASES

1

**CONSOLIDATION  
ET VALIDATION DU  
DIAGNOSTIC DE LA  
COUVERTURE DECI  
EXISTANTE**

- Vérification des données existantes concernant les points d'eau incendie (PEI)
- Vérification des données de couverture
- Recalcul de la couverture
- Validation du diagnostic de couverture partagé
- Production de l'arrêté communal de DECI

2

**IDENTIFICATION  
ET PRIORISATION  
DES SECTEURS  
EN DÉFICIT DE  
COUVERTURE**

- Identification des secteurs déficitaires pour les besoins actuels
- Étude du développement potentiel de la commune en vue d'identifier les besoins futurs
- Priorisation de l'ensemble des secteurs en déficit pour l'amélioration de la couverture

3

**ÉTUDE DES  
SOLUTIONS  
TECHNIQUES POUR  
AMÉLIORER LA  
COUVERTURE**

Pour chaque secteur déficitaire ou à créer, propositions si possible de :

- Solutions s'appuyant sur le réseau d'adduction d'eau potable (AEP) en lien avec les poteaux incendies (PI) et les bouches incendies (BI)
- Solutions alternatives hors AEP, via des points d'eau naturels (PEN) ou points d'eau artificiels (PEA)
- Comparaison technico-financière des solutions

4

**PRIORISATION  
TECHNICO-  
FINANCIÈRE ET  
PRÉSENTATION DU  
SCDECI**

- Étude des propositions d'amélioration de la couverture DECI
- Priorisation et validation des investissements par la commune
- Avis des partenaires

L'adoption en conseil municipal du SCDECI et du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI) constitue la dernière étape de la démarche.

## UNE CELLULE D'APPUI POUR VOUS ACCOMPAGNER

La cellule d'appui dédiée à l'accompagnement des communes dans l'élaboration de leur SCDECI est composée de personnels du SDIS, de Vendée Eau et de l'AMPCV qui en assure le pilotage. Elle vous accompagne dans toutes les phases de l'élaboration du schéma.

Les missions de la cellule d'appui

**PLANIFICATION  
DE LA DÉMARCHE**

**APPORT D'EXPERTISE  
TECHNIQUE**

**PROPOSITIONS DE  
SOLUTIONS**

**ACCOMPAGNEMENT À LA RÉDACTION  
DU SCHÉMA COMMUNAL**

## QUELLE PARTICIPATION FINANCIÈRE ?

La participation de la commune est forfaitaire et fonction de son nombre d'habitants (population DGF du dernier recensement).

Quatre strates ont été retenues conformément à la délibération du conseil d'administration de l'AMPCV du 19 janvier 2023.

Nombre d'habitants	Tarif
0 à 2 000	1 400 €
2 001 à 3 500	1 900 €
3 501 à 8 000	2 400 €
Plus de 8 000	2 900 €

## COMMENT INTÉGRER LE DISPOSITIF D'APPUI ?

Les communes désireuses de s'engager dans un schéma communal de DECI s'inscrivent via un formulaire en ligne sur le portail DECI85 accessible depuis le site internet de Géo Vendée : [www.geovendee.fr](http://www.geovendee.fr), rubrique « Accès réservés » sur la page d'accueil.

### Les prérequis

La commune apporte des renseignements sur sa situation (informations sur la gestion actuelle des moyens permettant d'assurer la couverture incendie). Elle désigne

également un interlocuteur privilégié, élu ou agent, et si besoin d'autres correspondants pour intervenir aux côtés de la cellule d'appui.

Ensuite, la cellule d'appui étudiera chaque demande et planifiera l'intervention en lien avec chaque commune.

Parallèlement et avant toute intervention, la convention de partenariat entre l'AMPCV et la commune devra être adoptée en conseil municipal.



## VOTRE CONTACT

**AMPCV**  
**Arnaud MONJARET**  
Chargé de mission SCDECI  
[scdeci@cdg85.fr](mailto:scdeci@cdg85.fr)  
02 55 36 51 60

Retrouvez toutes les informations sur le site internet de la Maison des Communes, rubrique Elus/ Les schémas communaux de DECI

**[www.maisondescommunes85.fr](http://www.maisondescommunes85.fr)**